

directes qu'indirectes des amendements que renferme le bill. Ce travail devrait se faire en collaboration avec les autorités intéressées à tous les niveaux et d'un bout à l'autre du pays. Si on devait découvrir que certains des amendements au Code criminel ont fait naître des tendances défavorables, le gouvernement devrait alors proposer, courageusement et immédiatement, de présenter de nouveaux amendements en vue de raffermir le Code afin que la qualité de la vie et de la société canadienne puisse aller s'améliorant. Voilà ce que devrait être l'objet des mesures législatives à la Chambre: raffermir la famille et la société afin de pouvoir construire un meilleur pays.

• (8.10 p.m.)

J'ai proposé une période d'essai de cinq ans. Les Britanniques n'ont pas hésité à le faire pour la peine capitale. Ce qui n'empêche que nous ne devrions jamais hésiter à modifier la mesure législative, lorsqu'il est nécessaire de remédier à ses faiblesses ou de supprimer des sources possibles d'abus, qui peuvent apparaître avant l'expiration des cinq ans.

Je tiens à préciser aux députés que j'ai à deux ou trois reprises discuté avec le ministre de la Justice (M. Turner) cette proposition, consistant à suivre attentivement les effets du bill au cours des mois et des années à venir, pour s'assurer qu'il ne donne naissance à aucun abus. En matière d'avortement, par exemple, il faudrait une révision afin que ne se développe pas au Canada une véritable usine d'avortements, du genre de celles qui affligent actuellement certains pays.

Le ministre nous a donné, cet après-midi, l'assurance qu'une fois le bill adopté, il en examinerait de très près les conséquences sur les Canadiens. Il prendra, j'en suis sûr, les mesures nécessaires pour présenter de nouvelles modifications s'il le juge à propos pour protéger la qualité de la vie canadienne. Cette assurance me remplit d'aise et je pense que tous les députés devraient l'accueillir avec joie. Je connais le ministre de la Justice depuis fort longtemps. Il a passé bon nombre d'années dans ma province natale, et je sais qu'il est consciencieux. Il est reconnu comme tel par les vis-à-vis. Il est un bon ministre de la Justice.

Ceux qui ont cru que le ministre de la Justice avait eu du bon temps depuis quelques semaines ou quelques mois ne le connaissent pas très bien. Il a travaillé ferme pendant ce temps. De nombreux problèmes ont assailli sa conscience, comme ils ont trou-

blé celle de tous les députés. Il a porté un lourd fardeau ces derniers mois, comme c'eût été le cas pour certains membres de l'opposition officielle s'ils avaient occupé des postes de commande au sein du gouvernement. Comme le savent tous ceux qui sont dans la vie publique, il faut du courage pour présenter le genre de modifications controversées qui ont fait l'objet du débat sur ce bill. Il faut du courage pour présenter des mesures relatives, disons, aux Postes—et je vois mon honorable ami à la Chambre ce soir.

Un ministre de la Justice plus faible ou moins consciencieux aurait pu choisir une voie politique plus facile, en maintenant le statu quo, les anachronismes et les hypocrisies qui ont trop longtemps empoisonné le pays. Il aurait été facile de trouver toutes sortes de prétextes pour tergiverser. Monsieur l'Orateur, notre gouvernement a choisi la voie difficile, et je pense que la plupart des députés comprennent le caractère de la décision que le gouvernement a prise dans ce domaine controversé du Code criminel.

A titre de député de l'arrière-ban, je suis certain que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Justice et ses collègues veulent sérieusement apporter une réforme qui corresponde aux intérêts supérieurs de la société pluraliste du Canada. Ils veulent, j'en suis persuadé, que notre Code criminel soit plus satisfaisant et plus riche de sens. Ils méritent notre appui.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, en dépit de tout ce qui s'est dit sur le bill C150 et des amendements qui ont été proposés à la Chambre, nous en sommes rendus à l'étape de la troisième lecture.

J'entendais cet après-midi le ministre de la Justice (M. Turner) nous expliquer, premièrement, que le bill a été rédigé,—tout le monde sait cela—qu'il a été présenté à la Chambre à l'étape de la première lecture, imprimé, étudié en deuxième lecture et envoyé au comité.

Le Comité a étudié le bill article par article, et des amendements ont été présentés. Aujourd'hui, nous en sommes à la troisième lecture.

Le ministre disait cet après-midi que le Parlement a eu toute la latitude voulue pour étudier le bill en question, et qu'en fin de compte, c'est la majorité du Parlement qui décidera du bill.

Or, tout le monde sait que lorsque le bill fut présenté pour la première fois, nous nous y sommes opposés avec énergie, mes collègues et moi-même.

[M. Perrault.]